



## MOTION

### **Non à la privatisation d'Aéroports de Paris**

**Considérant** que plusieurs sources confirment la volonté du gouvernement de privatiser la gestion des aéroports de Paris-Charles-de-Gaulle et Paris-Orly, à travers la vente des actions détenues aujourd'hui par l'Etat au sein du capital de la société Aéroports de Paris ;

**Considérant** que l'Etat a déjà privatisé il y a quelques mois la gestion des aéroports de Lyon, Nice et Toulouse, ce dernier étant géré par des actionnaires chinois selon une méthode contestée par les collectivités locales ;

**Considérant** que le trafic des aéroports parisiens représente plus de 60 % des vols en France, et que leur privatisation est donc une décision stratégique touchant aux intérêts nationaux ;

**Considérant** que le cadre de vie et la sécurité de 2,6 millions d'habitants du bassin parisien sont impactés par le trafic des aéroports parisiens ;

**Considérant** que la rentabilité du rachat du capital d'Aéroports de Paris risque d'impliquer une exploitation à la hausse du trafic général ou du nombre de gros-porteurs, ce qui aurait un impact grave et immédiat sur la qualité de vie, la santé et la sécurité des riverains des aéroports parisiens ;

**Considérant** que les aéroports de Paris ont une mission d'intérêt général en participant aux côtés de l'État aux actions de sécurité, de sûreté, d'environnement et d'aménagement du territoire ;

**Considérant** le système francilien aéroportuaire, avec la complémentarité des plateformes de Paris-Charles-de-Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget, qui est un élément structurant de l'aménagement du territoire national

**Considérant** le poids économique du groupe Aéroports de Paris dans l'aménagement de l'Ile-de-France, avec un système aéroportuaire qui représente 8,3% de l'emploi salarié dans la région ;

**Considérant** l'enjeu de préserver les intérêts patrimoniaux de l'Etat, au travers du contrôle des terrains nécessaires à l'exécution et au développement des missions de service public (Aéroports de Paris possède 6 600 hectares) ;

**Considérant** qu'après la transformation d'Aéroports de Paris en société de droit privé en 2005, puis l'ouverture de son capital en 2006, l'État majoritaire à hauteur de 50,6% dans Paris Aéroport (groupe ADP) entend céder la totalité de sa participation ;

**Considérant** que la remise en cause de la participation majoritaire de capitaux publics dans le capital d'ADP porterait un grave préjudice au développement des plateformes parisiennes, avec des conséquences pour l'emploi (près de 1 500 emplois en moins au sein d'Aéroports de Paris depuis

2005), le statut, les conditions de travail et le risque d'externalisation d'un certain nombre de secteurs d'activité ;

**Considérant** qu'avec la privatisation d'Aéroports de Paris, le retour sur investissement primera sur le développement et l'amélioration des plateformes de Paris-Charles-de-Gaulle et de Paris-Orly ainsi que sur le cadre de vie des populations riveraines.

**Considérant** que l'accroissement des bénéfices des principales sociétés installées sur les plateformes de Paris-Charles-de-Gaulle et de Paris-Orly, du fait de la croissance du trafic aérien, doit servir au développement environnemental, social et économique, et non se traduire par la remise en cause du couvre-feu entre 23h30 et 6h00, par la fin de la limitation du nombre des créneaux horaires à 250 000 par an à Orly, par un développement sans limites du trafic à Paris-CDG, par la baisse de la taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA) qui sert à financer l'insonorisation des logements et bâtiments publics soumis aux nuisances de l'aéroport d'Orly, et par une aggravation des nuisances aéroportuaires (sonores et atmosphériques) ;

**Considérant** le renoncement de l'Etat à réaliser l'aéroport du Grand Ouest à Notre-Dame-des-Landes, décision qui va engendrer un renforcement de la concentration du trafic sur Paris au détriment des régions ;

**Considérant** qu'il est essentiel de mettre en place un schéma aéroportuaire national dans lequel l'Etat resterait propriétaire des aéroports afin de prémunir les compagnies aériennes contre l'acquisition de terrains aujourd'hui propriété d'Aéroports de Paris, par un acteur privé qui pourrait négliger l'essor de l'aéroport au bénéfice d'autres intérêts plus rémunérateurs ;

## Le conseil d'administration

**S'OPPOSE ET REJETTE** fermement toute privatisation par l'État, du groupe Aéroports de Paris, entreprise gestionnaire des aéroports franciliens, en raison des risques que celle-ci fait peser sur le cadre de vie, la santé et la sécurité des riverains de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle et Paris-Orly et parce qu'elle signifie également un abandon de souveraineté nationale.

**DEMANDE** au gouvernement de réaffirmer le statut protecteur des riverains de l'aéroport d'Orly en améliorant le cadre actuel afin d'obtenir notamment le strict respect du plafonnement à 200 000 mouvements annuels et du couvre-feu entre 23h30 et 06h00.

**S'INQUIETE** du projet de nouveau terminal T4 à Paris-Charles-de-Gaulle, qui a pour objectif d'accroître la capacité de la plate-forme avec des projections de trafic alarmantes : 30 millions de passagers supplémentaires par an, soit l'équivalent de l'aéroport d'Orly pour atteindre la barre des 100 millions de passagers par an et 900 000 mouvements contre près de 500 000 actuellement.

Fait à Paris, le 25 avril 2018